Administration financière—Loi

M. Yurko: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je ne suis pas tout à fait certain de ce qui se passe actuellement à la Chambre. D'après le leader du gouvernement, on s'est entendu pour adopter le projet de loi aujourd'hui. A titre de député indépendant, je peux prendre la parole une seule fois, tant à la deuxième qu'à la troisième lecture, du moins je l'espère.

M. Nielsen: Le temps de parole est illimité en comité plénier.

M. Yurko: Je sais, je peux prendre la parole en comité plénier sur chaque modification, et il y en a beaucoup qui portent sur le fond. Si un député voulait vraiment poser des questions sur ces modifications, je suppose qu'il pourrait retarder l'adoption du projet de loi de quelques heures, voire de quelques jours.

Monsieur le Président, je répète que je ne m'intéresse pas particulièrement au projet de loi, mais plutôt à notre procédure parlementaire en ce qu'elle a trait aux députés indépendants qui pourraient siéger ici à l'avenir. Qui sait, nous pourrions être une vingtaine un jour. Ce qui me tracasse, c'est que les trois partis se sont entendus pour adopter le projet de loi aujourd'hui, sans que la question soit mise aux voix et sans consentement unanime. Si la question était mise aux voix et qu'on demandait le consentement unanime, je n'aurais aucune objection. Voilà pourquoi je me demande comment on peut ainsi tomber d'accord au mépris de mes droits à la Chambre et sans me demander mon avis.

Si je voulais m'entêter, je pourrais facilement retarder l'adoption du projet de loi à plus tard, surtout en comité plénier. De nouveau, je demande tout simplement au leader du gouvernement à la Chambre s'il n'y aurait pas lieu d'obtenir le consentement unanime pour cette entente, ou s'il se contentera d'aller de l'avant en espérant que le projet de loi sera adopté avant l'ajournement aujourd'hui, à condition que je ne pose pas trop de questions en comité plénier.

M. Nielsen: Il demandait le consentement unanime.

M. Yurko: S'il veut obtenir le consentement unanime, je m'attends que la présidence demande si la Chambre consent à l'unanimité à ce que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui. Si la présidence demande le consentement unanime, je ne soulèverai aucune objection.

M. Pinard: Monsieur le Président, si vous demandez ce consentement, nous sommes également prêts à le donner.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Dans ce cas, la Chambre a entendu le président du Conseil privé lui proposer de faire franchir aujourd'hui toutes les étapes au projet de loi C-96, tendant à modifier la loi sur l'administration financière. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Corbin): Il en est ainsi convenu et ordonné.

La dernière fois que nous avons ajourné le débat sur le projet de loi C-96, le député de Calgary-Centre (M. Andre) avait la parole. Je crois comprendre que certains députés n'assument plus les mêmes responsabilités.

Le député de Calgary-Centre étant absent pour le moment, la présidence doit normalement accorder la parole à un néodémocrate. Néanmoins, la Chambre pourra peut-être consentir à entendre le député de Capilano qui désire, je crois, participer au débat.

• (1120)

M. Nielsen: Monsieur le Président, afin de respecter les formes, je pense que la présidence doit d'abord présenter encore une fois la nouvelle version de la motion du leader parlementaire du gouvernement, qui propose de renvoyer le projet de loi au comité plénier après la deuxième lecture plutôt qu'au comité permanent.

Le président suppléant (M. Corbin): M. Gray, appuyé par M. Pepin, propose:

Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la loi sur l'administration financière, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, du consentement unanime de la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour en revenir à ce que vous disiez avant de demander le consentement unanime de la Chambre, je serais ravi d'entendre le député de Capilano. Je sais qu'il a beaucoup de choses à dire. Je pense qu'il serait bon de lui accorder la parole à la place du député de Calgary-Centre, qui n'est pas ici pour le moment.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne comprends pas très bien. Le député de Calgary-Centre est le critique de la défense de l'opposition officielle, et je crois qu'il est actuellement au comité des prévisions budgétaires. Je ne comprends pas très bien ce que vous avez dit. Allez-vous m'accorder le temps de parole qui lui restait? Autrement, j'aime autant céder mon tour au député d'Edmonton-Est et ensuite je voudrais parler au moins dix ou quinze minutes.

Le président suppléant (M. Corbin): La présidence est prête à accorder la parole à n'importe quel député qui la désire maintenant.

J'aurais dû expliquer où nous en étions. Je crois qu'il y a eu certains changements de responsabilités. D'après ce que j'ai compris, le député de Capilano est maintenant le porte-parole officiel de son parti. J'essaie d'accommoder tout le monde. Si le député de Capilano désire que j'accorde la parole à un autre député, je suis également disposé à le faire. J'accorderai la parole à celui qui la voudra. Le député de Capilano.